

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AOÛT 1905.

**Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1905 ⁽¹⁾.**

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 2 août 1905.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à trois nouveaux amendements que M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique propose d'apporter au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1905.

En suite de ces amendements, le dit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires, à	fr. 31,259,115 »
2° — exceptionnelles, à	1,585,281 »
ENSEMBLE	<u>fr. 32,844,396 »</u>

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(1) Budget, n° 4, VI.
Rapport, n° 76.
Amendements, n° 106, 120 et 150.

NOTE.

AMENDEMENTS

Première Section. — Dépenses ordinaires.	Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.
CHAPITRE X.	HOOFDSTUK X.
SCIENCES ET LETTRES.	WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.
ART. 47. — <i>Institut historique belge de Rome</i>fr. 17,000 »	ART. 47. — <i>Belgisch historisch Instituut te Rome</i>fr. 17,000 »
Le crédit affecté à l'Institut historique belge de Rome, alloué pour la première fois en 1903, a été fixé à 12,000 francs pour cet exercice et pour le suivant. Il est porté à 15,000 francs au projet de Budget pour 1905 et l'augmentation est justifiée par la charge annuelle du local (loyer et frais de chauffage, d'éclairage, etc). L'Institut est entré dans une période d'activité productive : bon nombre de travaux ayant rapport à l'histoire de la Belgique ont été publiés de 1903 à 1905 et divers autres sont actuellement sous presse ou en préparation. Une augmentation de 2,000 francs de la dotation de l'établissement est devenue nécessaire du chef des frais d'édition.	
ART. 55. — <i>Musée d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des Annales du Musée (y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire)</i>fr. 94,450 »	ART. 55. — <i>Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materiëel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der Annales du Musée (inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last)</i>fr. 94,450 »

Les frais d'aménagement des collections, le nouvel étiquetage et les notices explicatives nécessitent pour 1905 une augmentation de crédit de 20,000 francs. Cette somme constitue une charge temporaire qui s'ajoute à celle de 10,000 francs déjà portée d'un autre chef au projet de Budget.

**Deuxième Section. — Dépenses
exceptionnelles.**

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 118. — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires* fr. 584,365 »

Twede Sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK XV.

VERSCHILLENDE DIENSTEN.

ART. 118. — *Hooger onderwijs. — Opbouw, verbetering, meubilerings en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hogeschoollokalen* fr. 584,365 »

Les locaux de l'École spéciale du génie civil et des arts et manufactures à Gand sont devenus insuffisants par suite de l'accroissement de la population universitaire et des exigences de l'enseignement scientifique actuel. Pour remédier à cette situation, qui pourrait devenir préjudiciable à l'enseignement supérieur, il suffit d'exhausser d'un étage l'aile sud de l'Institut des sciences. L'augmentation de crédit sollicitée (200,000 francs) a pour but de réaliser ce projet, dont la dépense totale, dans laquelle la ville de Gand interviendra pour une somme de 42,000 francs, est estimée à 242,000 francs.